

Politique sportive BIATHLON - CSMJ / FFS - Olympiade 2022/2026



Critères de sélection du groupe U19 et U22 pour la saison 2023/2024 :



- Pourront être sélectionnés au sein du CIE Biathlon Massif Jurassien les athlètes ayant réalisé les critères sportifs établi par la FFS : figurer au Parcours de Performance Fédéral (PPF) en tant que « Espoir » .



*cf critères par années d'âge de la DTN FFS Biathlon. <http://www.ffs.fr/pdf/hautniveau/FFShn-hn7e.pdf>



- Pourront également être sélectionnés les athlètes ayant rempli les conditions suivantes sur la dernière saison écoulée :

*athlètes ayant obtenu 1 podium sur une épreuve du SBNT dans sa catégorie lors de la saison 2021/2022 (hiver), ou athlètes ayant obtenu une sélection internationale en 2021/2022.



*prise en compte du temps de ski sur la moyenne annuelle des temps Sprint Biathlon de l'hiver (SBNT). Celui-ci doit être pour la saison 2022/2023 inf. ou égal au seuil de performance identifié par le CSMJ. (calcul en % sur la moyenne des 5 meilleurs tps de ski de la catégorie u17 ou scratch U19U22).



Hommes :

Années	U17	U18	U19	U20	U21	U22
% tps ski limite	3,00%	10,00%	7,00%	5,00%	5,00%	2,00%



Dames :

Années	U17	U18	U19	U20	U21	U22
% tps ski limite	6,00%	10,00%	6,00%	4,00%	4,00%	2,00%



Pour les partenaires d'entraînements :

Ces athlètes auront la possibilité de rejoindre la sélection CSMJ de manière ponctuelle où pour la suite de la saison. (cf document de sélection CSMJ 2023/2024).



Le CSMJ se réserve le droit de faire évoluer ou d'adapter ce document pour les saisons futures.

Références Athlètes / Ecart temps de ski sur « Sprint » par année d'âge.

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Noms / Catégories	U17	U18	U19	U20	U21	U22
Léo Raffin	7,34%	9,07%	5,50%	2,80%	5,74%	4,02%
Mathis Huyghe	2,34%	11,23%	7,72%	9,63%	7,27%	
Tom Bourgin Millet	1,89%	9,82%	4,94%	7,68%		
Antoine Drezet	11,39%	12,75%	12,75%	8,37%		
Léo Lonchampt	6,94%	14,34%	10,51%			
Esteban Javaux	-0,44%	7,15%	6,86%			
Mattéo BD Chomont	4,20%	13,24%	8,05%			
Matisse Fairchild			19,90%			
Pierrick Pasteur	2,45%	5,26%				
Alexis Nappey	4,00%	7,90%				
Jaufret Drezet	5,80%	9,05%				
Anaël Mougin	8,36%	15,97%				
Thomas Hequet	0,75%	9,59%				
Lubin Amiotte	0,25%					
Romain Cordier	3,02%					
Justin Remonnay	4,26%					
Ilann Dupont	4,86%					
Victor Drezet	3,14%					
Cyril Lombard	6,00%					
% tps ski limite hommes	3,00%	10,00%	7,00%	5,00%	5,00%	2,00%
Noms / Catégories	U17	U18	U19	U20	U21	U22
Coralie Langel	3,14%	16,25%	11,66%	5,04%	2,11%	
Noémie Remonnay	1,57%	8,78%	7,32%	2,91%	1,44%	
Marylou Faivre	21,60%	22,81%	15,65%	13,59%	9,75%	12,63%
Léonie Jeannier	3,91%	2,98%	3,59%	1,64%		
Lisa Siberchicot	4,44%	8,24%	4,78%	3,87%		
Fiona Baron	8,00%	13,49%	12,90%	12,22%		
Anna Blanc	1,86%	11,76%	8,33%			
Lou Huyghe	4,84%	9,41%	10,98%			
Loane Baverel	6,96%	10,98%	11,40%			
Eglantine Lombardot	2,15%	4,84%				
Julie Baverel	5,96%	8,67%				
Louise Tissot	7,01%	12,09%				
Ophelie Remonnay	10,13%	14,87%				
Lou Michaud Fidey	15,63%	18,08%				
Lara Lecoultre			25,78%			
Maé Jeantet	12,37%					
Bouveret Elisa	18,10%					
Lola Chouard	14,05%					
Chloé Vincent	14,42%					
% tps ski limite dames	6,00%	10,00%	6,00%	4,00%	4,00%	2,00%

Sélection CIE Biathlon Massif Jurassien saison 2022/2023

Légende Athlètes ayant réalisés les critères FFS PPF (Relève / CNE / Espoirs ou réf. techniques)
Athlètes ayant réalisés les critères CSMJ d'appartenance au CIE MJ.

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Année	2001	Statuts
REMONNAY	Noémie	Relève ?
Année	2002	Statuts
JEANNIER	Léonie	CIE Espoir
SIBERCHICOT	Lisa	CIE Espoir
Année	2003	Statuts
JAVAU BLANC	Esteban Anna	CIE NC CIE NC
Année	2004	Statuts
BAVEREL PASTEUR	Julie Pierrick	CIE Espoir CIE Espoir
NAPPEY	Alexis	CIE Espoir
Année	2005	Statuts
AMIOTTE	Lubin	CIE Espoir
CORDIER	Romain	CIE Espoir
DREZET	Victor	CIE Espoir
DUPONT	Ilann	CIE Espoir
REMONNAY	Justin	CIE Espoir

Les autres biathlètes du Massif Jurassien sont considérés comme « partenaires d'entraînements ».

- Ce statut donne la possibilité aux athlètes de participer aux séances proposées du CSMJ tout au long de la saison avec appui technique des entraîneurs, mais pas sur les actions de stages.
- Concernant la pratique scolaire : c'est un cadre hors CIE PPF MJ. « *Appartenance, classe et possibilité de pratique* » à étudier et définir avec les établissements des Sections Sportives Scolaires, en partenariat et appui si possible avec le mouvement fédéral.
- Une planification annuelle de l'entraînement type CSMJ pourra être donnée, sans suivi.
- Les balles d'entraînements ainsi que la logistique de déplacement sont à la charge du coureur.
- Pas de gratuité du logiciel d'entraînement « playsharp » mais abonnement nécessaire avec carnet rempli pour un éventuel retour en groupe CSMJ (cf critères sélections).
- Au cours de la saison, tous ces athlètes auraient la possibilité d'intégrer la sélection MJ pour les stages et compétitions selon les critères et protocoles mis en place par le CSMJ (cf ci-haut et document de sélection compétitions 2022/2023).